



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1185**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ECOLE SUPÉRIEURE D'ART – RELATIONS INTERNATIONALES - VERSEMENT DU RELIQUAT DES BOURSES ERASMUS AUX ETUDIANTS 2009/2010 - VERSEMENT DES BOURSES ERASMUS AUX ETUDIANTS 2010/2011

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Jean CHORRO

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Ecole Supérieure d'Art

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ECOLE SUPERIEURE D'ART – RELATIONS INTERNATIONALES - VERSEMENT DU RELIQUAT DES BOURSES ERASMUS AUX ETUDIANTS 2009/2010 - VERSEMENT DES BOURSES ERASMUS AUX ETUDIANTS 2010/2011 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a accepté et approuvé le principe des échanges européens de l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence pour la période 2009/2013, dans le cadre du programme ERASMUS.

L'Ecole Supérieure d'Art reçoit chaque année une subvention de la Commission Européenne via l'Agence Education Formation France pour mettre en oeuvre le programme de mobilité étudiante et enseignante.

Dans le cadre du contrat financier 2009/2010, les étudiants sélectionnés pour participer à un programme d'échange à destination des universités et écoles partenaires ont ainsi reçu une bourse de mobilité d'un montant de 150 € par mois, pendant la durée et pour la totalité du séjour. (*délibération 2009.1144*)

A l'issue du rapport intermédiaire soumis par l'Ecole à l'Agence Europe Education Formation France (*12 Février 2010*), un complément de bourse de mobilité est attribué aux étudiants à l'issue de leur séjour. Le montant de l'allocation mensuelle passe de 150 € à 182,34 €.

Le montant attribué à chaque étudiant prend compte de cette augmentation et de la durée effective de leur séjour à l'étranger.

Tableau n° 1 :

LISTE DES ETUDIANTS EN MOBILITE INTERNATIONALE BENEFICIAIRES DU COMPLEMENT de BOURSE ERASMUS pour l'année scolaire 2009/2010 :

NOM, PRENOM	DESTINATION	DATES ET DUREE DU SEJOUR	MONTANT
Benedittini Charlotte	Cardiff School of Art and Design (GB)	14/09/09 au 18/12/09 3 mois	32,34 € X 3 = 97,02 €
Fontanel Marie	Ecole Nationale Supérieure des Arts Visuels La Cambre (Belgique)	15/09/09 au 15/01/10 4 mois	32,34 € X 4 = 129,36 €
Gomet Natacha *	Universad Complutense Madrid (Espagne)	15/09/09 au 05/02/10 4,5 mois	32,34 € X 4,5 + 75 € = 220,53 €
Loffroy Aurélie *	Universad Complutense Madrid (Espagne)	15/09/09 au 05/02/10 4,5 mois	32,34 € X 4,5 + 75 € = 220,53 €
Quartero Charlotte *	Kunstakademie MüNster (Allemagne)	01/10/09 au 05/02/10 4 mois	32,34 € X 4 = 129,36 €
Teffahi Sabrina Ojal	University of Lincoln (GB)	01/02/10 au 01/05/10 3 mois	32,34 € X 3 = 97,02 €

* La durée du séjour de ces deux étudiantes a été rallongée de 0,5 mois par rapport à la durée initialement prévue (4,5 mois au lieu de 4 mois, d'où un complément de bourse supplémentaire de $150/2 = 75$ €)

Soit un montant total de 893,82 €.

Cette opération n'engendre aucune dépense supplémentaire par la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour l'année 2010/2011, l'École Supérieure d'art d'Aix souhaite attribuer une bourse Erasmus à tous les étudiants effectuant une mobilité internationale.

Celle-ci est évaluée au vu de la subvention obtenue par l'Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence pour la mobilité de ses étudiants (*Contrat financier Erasmus 2010/2011, partie SMS Mobilité Etudiante, soit 3487,50 €*) et dans le respect des critères d'éligibilité des bénéficiaires imposés par l'annexe VI du contrat financier (*règles générales d'utilisation des fonds Erasmus pour l'année académique 2010/2011*).

Les étudiants sélectionnés pour participer à un programme d'échange à destination des universités et écoles partenaires recevront une bourse de mobilité d'un montant de 155 € par mois, pendant la durée et pour la totalité du séjour.

A l'issue du rapport intermédiaire soumis par l'Ecole à l'Agence Europe Éducation Formation France (*14 Février 2011*), et de la décision de redistribution éventuelle émise par celle-ci comme suite à ce rapport, un complément de bourse pourra être reversé aux étudiants à l'issue de leur séjour.

Tableau n° 2 :

LISTE DES ETUDIANTS EN MOBILITE INTERNATIONALE BENEFICIAIRES DE LA BOURSE ERASMUS pour l'année scolaire 2010/2011 :

NOM, PRENOM	DESTINATION	DATES ET DUREE DU SEJOUR	MONTANT
CERINA Ugo	Kunstakademie Münster, Allemagne	01/10/2010 au 11/02/2011 4,25 mois	155 € X 4,25 = 658,75 €
HAN Yumi	Kunstakademie Münster, Allemagne	01/10/2010 au 11/02/2011 4,25 mois	155 € X 4,25 = 658,75 €
REBELO BRAZ SILVA Natalia	Geritt Rietveld Academie, Amsterdam Hollande	25/08/2010 au 01/01/2011 4 mois	155 € X 4 = 620 €
HAMDANI Leïla	Ecole des Arts Visuels et de l'image , le 75 Bruxelles, Belgique	01/01/11 au 01/05/2011 4 mois	155 € X 4 = 620 €
LEFEBVRE Florent	ADBK Nuremberg, Allemagne	01/10/10 au 11/02/2011 4,25 mois	155 € X 4,25 = 658,75 €

Soit un montant total de 3 216,25 €.

Cette opération n'engendre aucune dépense supplémentaire pour la Ville d'Aix-en-Provence.

C'est pourquoi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'un complément de bourse aux étudiants de l'Ecole Supérieure d'Art, listés dans le tableau n° 1, ci-dessus, pour un montant total de 893,82 € ;
- **AUTORISER** le versement d'une bourse de 155 € par mois et pour la durée de leur séjour aux étudiants de l'Ecole Supérieure d'Art, listés dans le tableau n° 2 pour l'année 2010/ 2011, pour un montant total de 3 216,25 € ;
- **DIRE** que l'ensemble de ces dépenses seront prélevées sur la ligne budgétaire 92312 6714 1691 qui présente les disponibilités suffisantes.

2010.1185 - ECOLE SUPÉRIEURE D'ART – RELATIONS INTERNATIONALES - VERSEMENT DU RELIQUAT DES BOURSES ERASMUS AUX ETUDIANTS 2009/2010 - VERSEMENT DES BOURSES ERASMUS AUX ETUDIANTS 2010/2011

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**